



Déclaration Accords CHRS Commission mixte paritaire **POUR LE MAINTIEN ET L'AMÉLIORATION DES ACCORDS CHRS**

Par courrier adressé au Président de la Commission Mixte Paritaire, le 30 novembre dernier, et en copie à toutes les organisations syndicales, FO avait demandé une nouvelle date de négociation en urgence en ces termes :

(...) Une CMP est prévue seulement en mars prochain. Cette date nous semble bien trop tardive au regard des négociations qu'il nous semble nécessaire et urgent de mener dans les Accords CHRS.

En premier lieu, nous souhaitons Que soit mise à l'ordre du jour la question d'un accord de mise en place d'une CPPNI. Nous tenons de cette façon à réaffirmer notre volonté d'aboutir à la conclusion d'un tel accord qui, comme vous l'avez rappelé à plusieurs reprises, demeure une obligation légale.

Nous demandons également que soit portée à l'ordre du jour la politique salariale. Il ne nous a pas échappé la prise de position solennelle de NEXEM concernant l'injustice que constituait l'exclusion de nombre de salariés de l'application des mesures salariales issues du SEGUR, rejoignant ainsi nos prises de position répétées sur le sujet. NEXEM s'exprime en ces termes : « A l'issue du Ségur de la santé, les pouvoirs publics ont accordé à juste titre des revalorisations salariales et de carrière aux professionnels du soin et du secteur des personnes âgées, mais en excluant de manière inexplicable la grande majorité des professionnels du champ social et médico-social (handicap, protection juridique des majeurs, protection de l'enfance, insertion, etc.).

Partout sur notre territoire, cette attitude discriminatoire est ressentie comme injuste et humiliante. »

Pour finir, nous souhaitons ouvrir une négociation sur les classifications et établir un calendrier des négociations pour 2021 sur ces différents sujets.

La réponse fut une fin de non-recevoir au motif que la date du 4 mars avait été arrêtée de manière paritaire. Certes l'agenda avait été discuté lors de la CMP précédente, mais nous sommes pourtant légitimes en tant qu'organisation syndicale libre, indépendante et représentative à demander des dates supplémentaires de négociation.

Nous constatons que la CPPNI et la politique salariale sont bien à l'ordre du jour. Cependant notre demande de négociation sur les classifications pour leur mise en conformité (reclassement des diplômés dans les grilles et ajout de ceux qui n'y figurent pas) est absente.

Attachés au paritarisme, nous demandons que ce point soit porté à l'ordre du jour de la prochaine négociation.

Par ailleurs, nous restons attachés aux 183 € pour tous les salariés des CHRS. Raison pour laquelle nous participons à l'appel intersyndical de grève et de mobilisation du 8 avril 2021.

Attachés aux Accords CHRS, à leur maintien et à leur amélioration, opposés à tout projet de convention collective unique, nous pensons qu'il est temps d'aboutir sur la mise en place d'une CPPNI. Nous avons fait une proposition. Nous attendons de NEXEM un texte qui permette une issue favorable.

Les accords CHRS existent encore et toujours.

Dans cette situation notre mandat est clair, notre objectif déterminé : faire vivre les accords CHRS et les améliorer.

Paris, le 04 mars 2021